

Décision

Générale

colonial

Décision n° 119 fixant la composition de la commission de surveillance de l'épreuve certificat d'altitude pédagogique .

n° 119

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

La commission de surveillance de l'épreuve écrite du Certificat d'aptitude pédagogique est composée comme suit

- M. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement, président
- Mre Renault, Directrice de l'école des filles à Djibouti, membre
- Mme Le Ber, Institutrice à Djibouti, membre; La commission de correction de l'épreuve écrite susvisée est composée comme suit : M. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement, président ; M. Depouilly, Directeur du cours d'apprentissage, membre. M. Muvotte, Directeur d'école à Djibouti, membre ; M. Terrisse, Directeur du cours d'apprentissage, membre ; Mme Pottier, institutrice à Djibouti, membre; Cette commission se réunira sur convocation de son président.